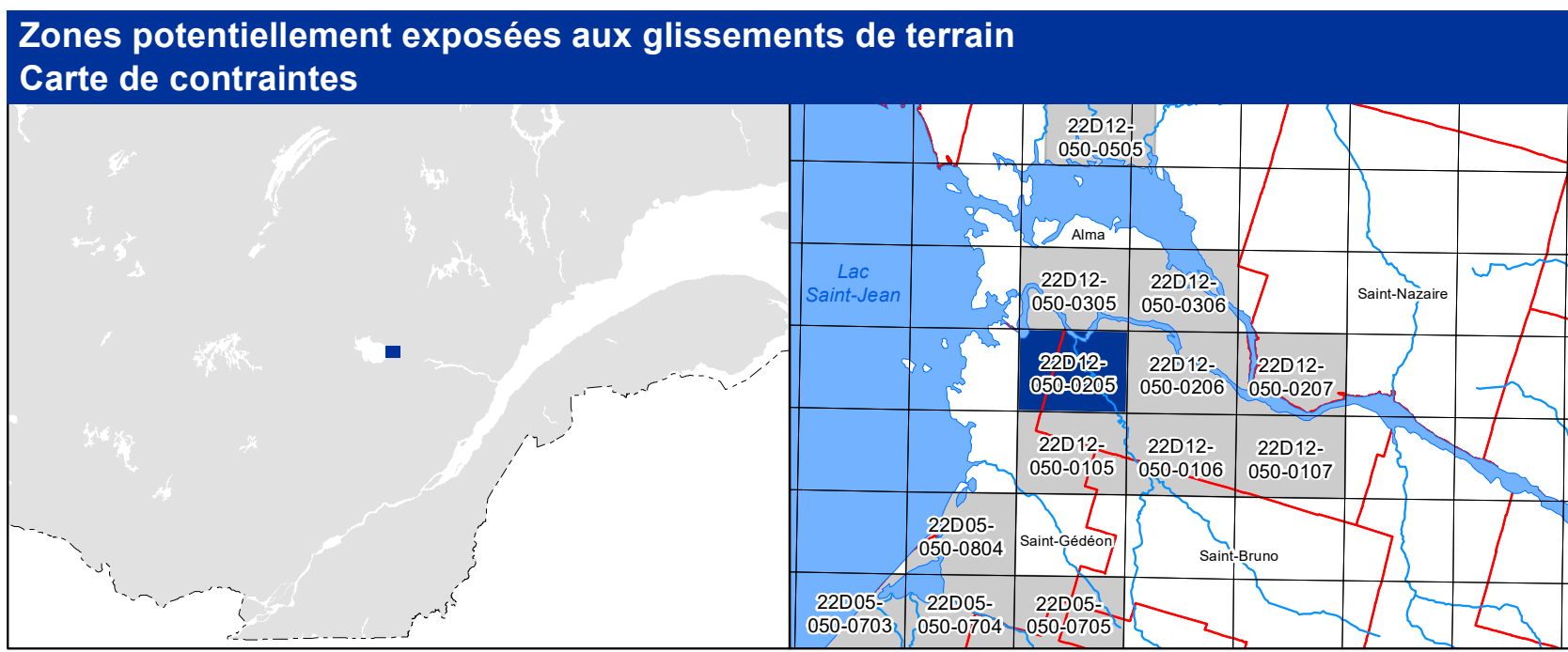
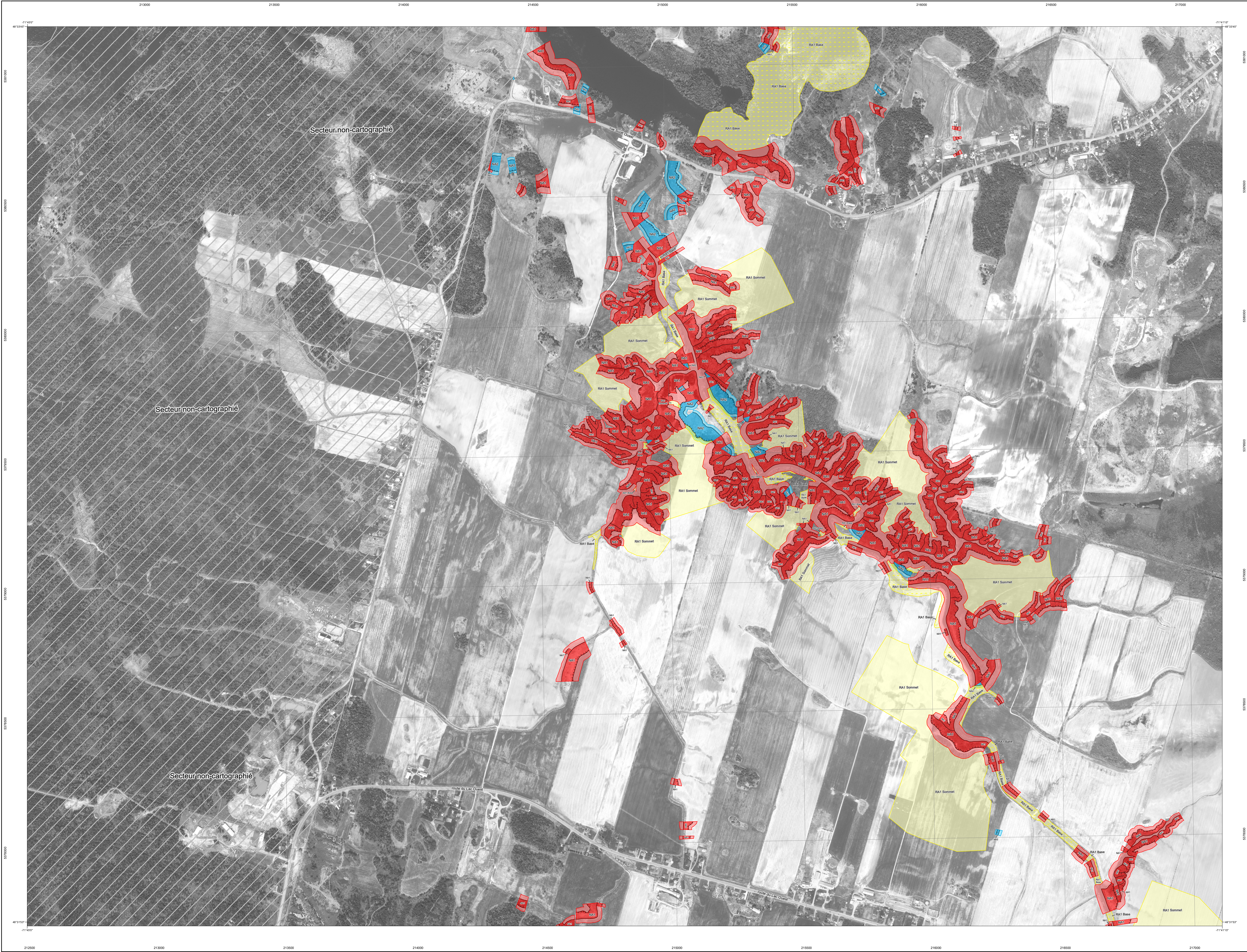


Rivière Bédard



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- | | |
|---|---|
| Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique | Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique |
| Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique | Zone située à l'emplacement d'un ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique |
| Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique | Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique |
| Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique | |
- Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- | | |
|------------|---|
| RA1 Sommet | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue |
| RA1 Base | Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet |

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQPC), feuille 7
Longitude d'origine (méridien central): 70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur): 0°
Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle: 0,9999

1/5000
(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

Sources

Données Topographie de référence par relevé lidar aéroporté Orthophotographie numérique	Organisme Ministère des Transports du Québec MRC Lac-Saint-Jean-Est	Date/Année 11 octobre au 15 novembre 2017 Mai à juin 2017
--	--	--

Réalisation
Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (septembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3e trimestre 2021